

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA VILLE DE MONTLUCON

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

I. LE CONTEXTE NATIONAL

Après avoir ramené le déficit public en deçà du seuil de 3 % du PIB en 2017, permettant à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, le Gouvernement confirme la maîtrise du déficit public pour les années 2018 et 2019.

Le PLF précise par ailleurs que l'endettement public se stabilisera en 2019 par rapport à 2018. L'endettement public sera stabilisé en 2018 à hauteur de 98,7% du PIB, et à 98,6% du PIB en 2019. La dette devrait selon les prévisions énoncées, décroître par la suite pour atteindre 92,7% à horizon 2022.

Les principales dispositions du projet de loi de finances (PLF) 2019 intéressant les collectivités locales:

- L'aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en favorisant l'institution de la part incitative. Il est prévu d'inclure dans le champ de la TEOM les dépenses liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- De nouvelles modalités de répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les Départements et les EPCI.

II. LE CONTEXTE MUNICIPAL

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET : ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BP 2019

Au regard du contexte, il s'agit de maintenir un niveau de service élevé pour le territoire tout en respectant les règles de l'équilibre budgétaire. Cette année se caractérise par les axes forts suivants :

- La **poursuite de l'effort budgétaire** concentré sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, dans nombre de secteurs d'intervention. A ce titre, la ville poursuit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement respectueuse de **la contractualisation¹ avec l'Etat** (limitation de la hausse à 1,2% sur les années 2018,2019,2020 par rapport aux données de 2017), pour maintenir un niveau d'épargne brute stable et nécessaire à l'autofinancement de l'investissement. A ce titre, ces dépenses sont suivies.
- Des **taux de fiscalité inchangés** pour préserver le pouvoir d'achat des Montluçonnais ;
- Une baisse de l'encours de la dette pour :

→ assurer le dynamisme de la Ville et le développement des services publics à long terme,

→ se doter des équipements structurants facteurs d'attractivité, d'un haut niveau de services publics, d'une sécurité renforcée.

Le budget de la ville est composé du budget principal et de 4 budgets annexes : le legs Montusès, le service extérieur des pompes funèbres, les lotissements des Guineberts, et les centres commerciaux.

A.LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	53 093 466 €	53 093 466 €
Investissement	14 177 972 €	14 177 972 €
Total	67 271 438 €	67 271 438 €

1 En application des articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les collectivités doivent contractualiser avec l'Etat dans le but de réduire de 3 points les dépenses publiques dans le PIB et de 5 points de dette publique par rapport à l'horizon 2022.

LA STRUCTURE PRINCIPAL DU BUDGET 2019

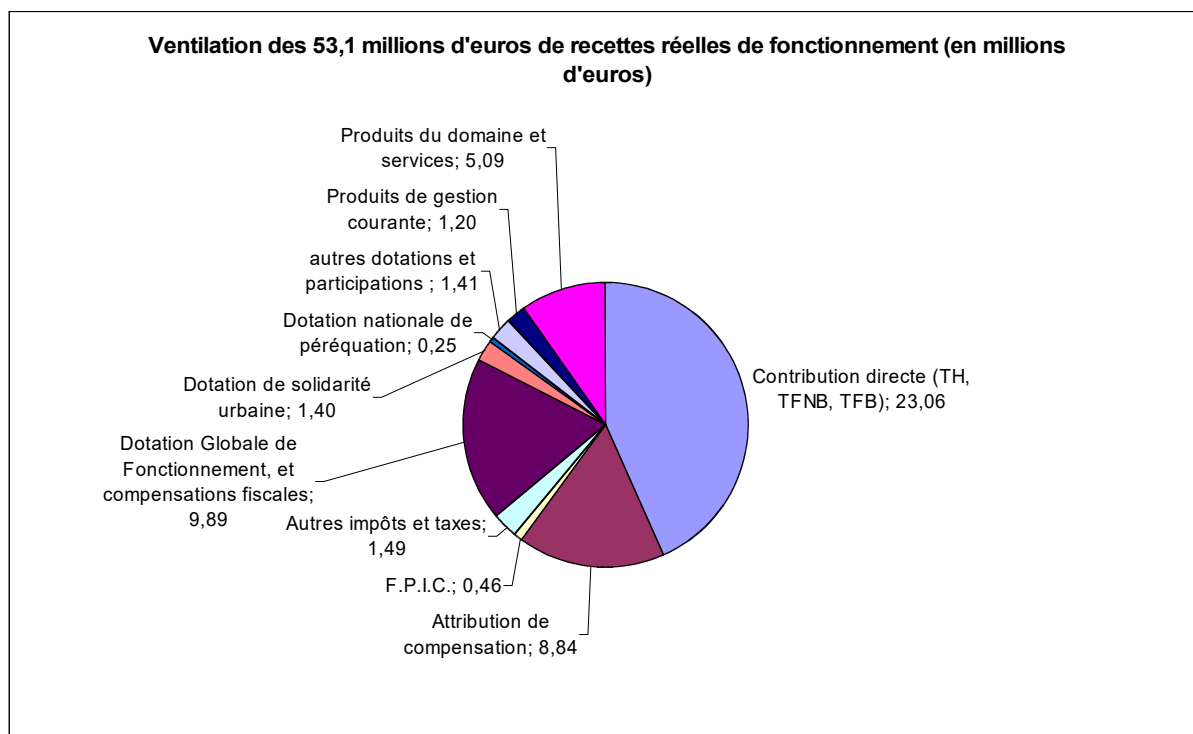
<p>BUDGET TOTAL PRÉVISIONNEL 2019 : 67,27 M€</p> <p>BUDGET RÉÉL (hors opérations comptables et refinancements) : 61,5M€</p>

Dépenses réelles : 61,5M€	Recettes réelles : 61,5M€	
Charges à caractère général : 11,76		
Dépenses de gestion courante : 4,35 <i>dont subvention au CCAS :1,1 M€ et dont subventions aux associations : 2.3M€</i>	Fiscalité directe : 33,6	
Personnel : 28,7	Produits du domaine et services : 5,1	
Frais financiers : 1,75	Autres produits de gestion courante : 1,2	
Autres : 0,76	Dotations et participations de l'Etat : 12,9	
Epargne brute : 5,78	Autres : 0,3	Fonctionnement : Dépenses : 47,3 M€ Recettes : 53,1M€
Dépenses d'équipements (immobilisations corporelles, incorporelles et subventions d'équipement) : 9,22	Epargne brute : 5,78	
Remboursement de la dette : 4,95	Emprunts : 4	
Autres : 0,01	Dotations : 0,85	
	Subventions d'investissement : 2,98	
	Cessions d'actifs : 0.56	
	Autres recettes : 0,01	Investissement : Dépenses : 14,2M€ Recettes : 8,4 M€

A.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A.1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Une baisse sans précédent des dotations de l'Etat interrompue en 2018

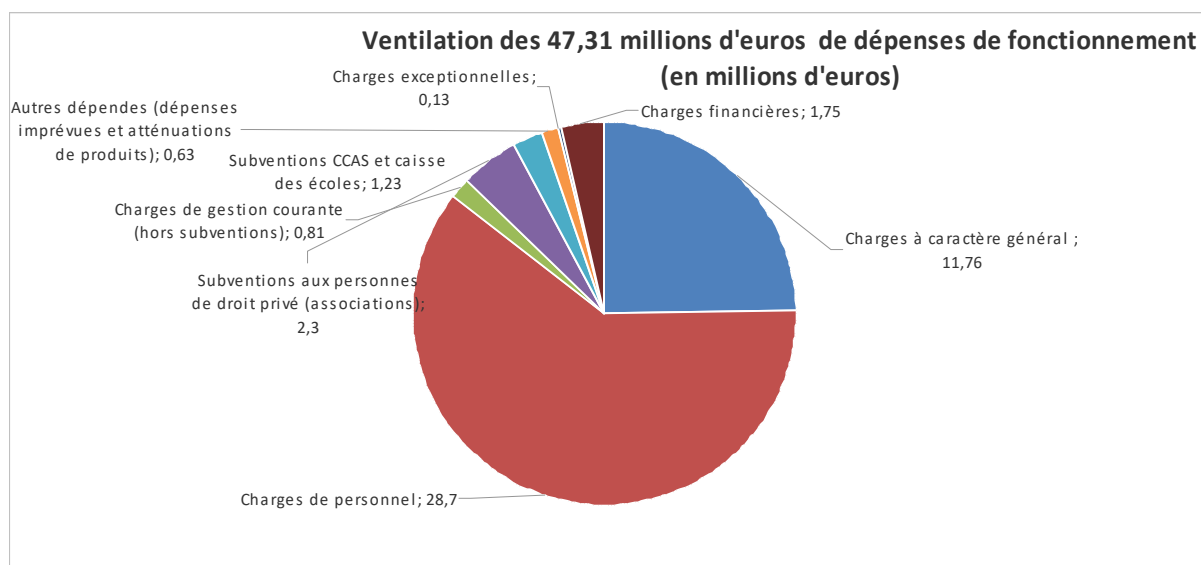
	CA 2013	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Dotation globale de fonctionnement	11 949 170 €	9 046 275 €	8 336 958 €	8 193 816 €	8 100 000 €
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 152 382 €	1 189 648 €	1 336 707 €	1 350 000 €	1 400 000 €
Dotation nationale de péréquation	409 604 €	378 701 €	262 679 €	235 000 €	250 000 €
TOTAL	13 511 156 €	10 614 624 €	9 936 344 €	9 778 816 €	9 750 000 €

→ Une baisse des concours de l'État de 3,7 millions d'euros entre 2013 et 2018 ;

Cette diminution s'explique par quatre années successives de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement après un gel de celle-ci pendant trois ans, sous le précédent quinquennat socialiste entre 2014 et 2017.

→ Depuis 2018, une hausse sous l'effet de la DSU.

A.1.2 LES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



A.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

A.2.1 LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Répartition du financement des dépenses d'investissement :

- épargne issue de la section de fonctionnement pour 41%,
- recettes propres pour 31%,
- emprunt d'équilibre pour 28%.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : quelles priorités sur notre territoire ?

Finances Administration, communication événementielle :

- Travaux cité administrative et de l'hôtel de ville et signalétique
- Équipements de la cuisine centrale
- Informatique et télécommunications en lien avec la dématérialisation
- Pôle d'identité visuel pour la Communication et matériels pour les festivités

Culture et valorisation du patrimoine :

- fonds documentaire et de l'acquisition de mobilier pour les Médiathèques,
- études, des travaux et du Musée du Vieux Château,
- travaux au Château de la Louvière.

Personnes âgées, et handicapées et santé :

- Travaux dans les clubs restaurants Ambroise Croizat et Jules Ferry ainsi qu'au Pôle Michelet,

- Subvention amélioration des équipements SOLIHA,

Affaires scolaires et les relations internationales :

- Dans les écoles primaires, l'installation d'un réseau informatique à l'école Jacques Prévert, et l'achat d'équipement (mobilier, parc de photocopieurs, téléphones sans fil) sont programmés.
- Des travaux de réfection dans les écoles (assèchement de murs, réfection de hall d'accueil, et sanitaires, jeux de cour, matériels d'entretien, restauration scolaire)

Enfance et petites enfance – jeunesse :

- Enfance et petite enfance : des travaux (y compris de climatisation) dans les centres de loisirs, les halte-garderie, crèches, Maison de l'Enfance Anne Frank, et le relais des assistantes maternelles.
- Jeunesse : Travaux Espace Montluçon Jeunesse

Animation et développement sportif :

- Gestion des stades et gymnases, fitness park, réhabilitation/extension Pôle Constant, et subventions d'équipement aux associations

Affaires réglementaires :

- Travaux dans les cimetières
- Bornes électriques des marchés de la Poterie et La Fraternité,

Vie associative et ressources humaines :

- travaux pour les associations d'anciens combattants

Travaux, aménagement urbain, logement :

- Mieux Vivre sa Ville : poursuite du projet C Montluçon
- Reconstruction des quartiers, travaux de voirie et de sécurité incendie -hydrants
- Travaux sur les ponts et les berges des ruisseaux et du Cher
- Programme de démolitions annuelles et de la Perle de l'Orient
- Travaux de l'église Saint Paul
- Véhicules, matériels et outillages pour le garage

Environnement et circulation :

- Éclairage public : contrat de performance énergétique sur 12 ans qui permettrait de moderniser l'éclairage public de la collectivité tout en générant des économies de fonctionnement,
- Espaces verts,
- Amélioration de la circulation,
- Nettoyement.

DONNEES SYNTHETIQUES DU BP 2019

Principaux indicateurs financiers

- Recettes réelles de fonctionnement : **53 093 466 €**
- - Dépenses réelles de fonctionnement : **47 312 692 €**

- = **Épargne brute** : **5 780 774 €**
- Remboursement de la dette en capital : 4 950 000 €

- = **Épargne nette** : **830 774€**

NB : L'épargne brute correspond à l'auto-financement que génère le budget de fonctionnement de la collectivité. L'équilibre budgétaire, en tant qu'obligation réglementaire, est respecté lorsque l'épargne brute permet de couvrir le montant des amortissements nets. Elle témoigne également de la capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements.

L'endettement de la ville est de 53,95 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019.

Hors emprunt lié à la cité administrative (encours de 15 666 667 €), l'encours s'établit à 38,29 millions d'euros.

La capacité de désendettement est d'environ 12 ans et 8 mois.

B.LE BUDGET ANNEXE DU « LEGS MONTUSES »

Le budget annexe du « Legs Montusès » s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	54 000€	54 000€

Le budget s'équilibre par le versement des intérêts sur placements de la Commission Legs Montusès et une subvention du budget principal.

C.LE BUDGET ANNEXE DU « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES »

Le budget annexe du « service extérieur des pompes funèbres » s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	32 500€	32 500€
Investissement	1 750€	1 750€

Le budget, budget en hors taxes, est équilibré par les prestations de services, les creusements de fosses et les redevances d'exhumation.

D.LE BUDGET ANNEXE DES « LOTISSEMENTS DES GUINEBERTS »

Le budget annexe des « lotissements des Guineberts » s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	200 000€	200 000€
Investissement	100 000€	100 000€

E.LE BUDGET ANNEXE DES « CENTRES COMMERCIAUX »

Le budget annexe des « centres commerciaux » s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62 050€	62 050€
Investissement	10 000€	10 000€

Le budget annexe s'équilibre, en fonctionnement, par les loyers perçus et les remboursements de taxes foncières et charges locatives.